

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 24 MAI 2023

OBJET :

Approbation des tarifs de la buvette pour les diverses manifestations à l'Espace de Vie Sociale

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 25

N° 2023.05.16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Mme Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Anne-Lise VIALLO (pouvoir à F. FAYARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F. FAURE), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT)

ABSENTS : Christian CHABERT, Thierry SANCHEZ, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe, informe l'Assemblée délibérante, que la collectivité propose une tarification pour les manifestations de l'Espace de Vie Sociale. Les recettes pourront servir à financer des actions conduites avec

les jeunes.

<i>Dénomination</i>	<i>Prix en euro (€)</i>
Pizza (à la part)	2.00
Boissons	
Canettes	2.00
Eau (bouteille)	1.00
Café/thé (le verre)	1.00
Citronnade (maison)	1.50
Sirops (le verre)	1.00
Jus de fruits (le verre)	1.50
Crêpes/Gaufres	
Sucre	1.50
Nutella/ Crème de marron	2.50
Confiture	2.00
Fromages	2.50

SLOW

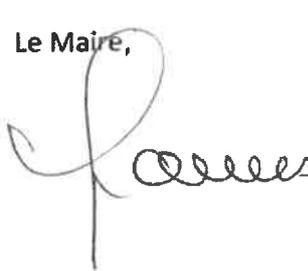
Sandwichs	
Jambon/beurre – Poulet/beurre (froid)	3.00
Jambon/fromages – Poulet/fromages (chaud)	3.00
Fromages	2.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 25 Pour :

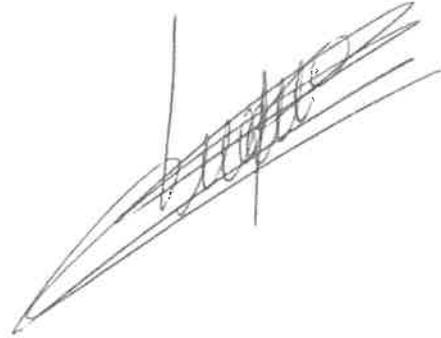
- **APPROUVE** la grille de tarification des produits proposés à la vente de la buvette de l'Espace de Vie Sociale, telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 24 MAI 2023